

EGM ROYA 16.3.28 à Breil

I - Etat des lieux - notez 5 idées fortes maximum sur les éléments de contexte

Qui sont les personnes migrantes sur notre territoire ? Quels sont les principaux problèmes auxquels elles doivent faire face ? Quelle est notre situation au plan local, régional ? Quel est le positionnement des acteurs : des élus ? de la préfecture ? des collectivités territoriales, opérateurs et acteurs associatifs et collectifs citoyens. Quels impacts des politiques européennes sur notre territoire ? Y-a-t-il un CAO sur notre territoire et comment ça se passe ?

- 1) *Contexte italien : création d'un hotspot à Vintimille* (le Calais italien, no man's land) car des centaines d'exilés bloqués à Vintimille (environ 200 à minima l'hiver, à 1000 et plus l'été, originaires de la Corne de l'Afrique (Soudan, Erythrée majoritaires), de l'Afrique de l'Ouest, du Maghreb essentiellement ; très peu de Syriens). Augmentation des adhésions à l'extrême droite dans la ville (Ligue Nord passée de 2,4 à 29,6 % en quelques années), population réticente et accroissement du racisme et de la haine (cf. lettre du « héros vengeur » menaçant Vintimille d'une tuerie). Augmentation des trafics (passeurs, drogue, prostitution),
- 2) *La frontière* : Les exilés tentent de venir en France en franchissant la frontière pour arriver dans la vallée de la Roya. Mais la vallée est ultra contrôlée et militarisée depuis 2017, et c'est un cul de sac : si on continue au nord on arrive de nouveau en Italie. Cette situation est due au fait **qu'il est impossible de faire sa demande d'asile à la frontière** (aux postes de gendarmerie et postes de la Police Aux Frontières) comme il est prévu dans la loi depuis 1982 (cf. <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/asile/la-procedure-de-demande-d-asile/demander-l-asile-a-la-frontiere>). Afin de passer la frontière **elles risquent leur vie** (électrocutions sur les trains, accidents et chutes en marchant à pied par les routes et les sentiers, en marchant sur l'autoroute et les voies ferrées : au moins une vingtaine de morts à la frontière depuis 2016), **ou payent des passeurs** dont le réseau a explosé (plus de 350 passeurs arrêtés en 2017 selon la préfecture). La prise en charge des mineurs est également problématique (voir II).
- 3) *La vallée de la Roya* : Il n'existe **aucune structure d'accueil et d'hébergement d'urgence** pour les demandeurs d'asile qui arrivent dans la vallée. Toute la prise en charge d'urgence (mise à l'abri, hébergement, nourriture, soins médicaux) est effectuée par des citoyens solidaires, des membres d'association et des bénévoles de Médecins du Monde. Sur le long terme, il existe seulement une association niçoise (ACTES) qui héberge des familles en cours de demande d'asile dans des appartements, mais les places sont très limitées. Il n'y a pas de prise en charge permettant l'intégration (cours de français, activités culturelles et sportives, etc.) ni l'aide juridique.
- 4) *Contexte politique de la vallée* : **les élus favorables ayant une vision ouverte sont ultra minoritaires** : quelques conseillers municipaux, une équipe municipale, une conseillère départementale (d'opposition)... Globalement des pouvoirs publics étatiques, judiciaires, départementaux et locaux très hostiles à l'idée d'accueil et aux citoyens solidaires (peur de l'appel d'air et applique principe de non fixation).
- 5) *Criminalisation de la solidarité* : **extrême judiciarisation de la solidarité** (par ex. Raphaël 19 ans, casier vierge, 3 mois avec sursis pour avoir transporté sur 4 km en territoire français 4 migrants aux fins de les faire héberger ; appel du Procureur des relaxes de Pierre-Alain ou Cédric ; etc.) ; le Préfet des A-M condamné pour les pratiques illégales de ses services poursuit Cédric Herrou en

diffamation, harcèlement policier envers Cédric en particulier, et de manière plus générale pression sur l'ensemble de la population de la Roya. Intimidation des élus locaux par le Préfet et des religieux par l'évêque des Alpes-Maritimes. Présence excessive des forces de l'ordre créé un environnement anxiogène, habitants sous pression (contrôles et fouilles des coffres systématiques), conflits sociaux et politiques au sein de la population.

- 6) *Conséquences territoriales et géopolitiques : déplacement de la frontière à l'intérieur de la France.* La frontière n'est plus une ligne mais une zone très étendue. Les demandeurs d'asile peuvent être arrêtés à des kilomètres de la frontière et reconduits en Italie, comme depuis Nice, Cannes (24 juillet 2017 près de 200 demandeurs d'asile renvoyés en Italie après être passés à la Paf de Nice), Roquebrune, etc. Cela rend la vie très compliquée pour un demandeur d'asile qui souhaiterait effectivement vivre dans la vallée de la Roya ou à Nice, car peur constante d'être contrôlé (contrôle au faciès), voire d'être emmené à la PAF de Menton pour vérification et même reconduit en Italie si erreur ou non prise en considération de la personne. Surmilitarisation de la zone frontalière avec des contrôles à la frontière franco-italienne rétablis sous couvert de « mesure anti-terroriste » : entrave à la libre-circulation relative aux dispositions Schengen. Barrages rétablis (12 points de passage autorisés dans les Alpes-Maritimes).

II - Dénoncer l'inacceptable - notez 10 éléments concrets maximum que l'on dénonce (politiques, décrets, pratiques informelles) et que l'on souhaite abolir (ne pas tomber dans des généralités, dénoncer des faits précis - datés et chiffrés le cas échéant)

Quelles sont les pratiques administratives vis-à-vis de ces personnes migrantes ? Encadrement d'Etat, répression et violences policières/judiciaires : ce qu'on ne peut plus tolérer. Pratique transfrontalières, arrestations, expulsions : quel écho dans notre région ? Les entraves à l'accès aux droits : santé, éducation, hébergement... Y-a-t-il des mineurs isolés sur notre territoire et quelle est leur situation ?

1) *Les mineurs* : la Loi n'est dans son ensemble pas respectée dans les Alpes-Maritimes, en particulier en zone frontalière : les mineurs sont **renvoyés quasi systématiquement** en Italie sans prise en compte aucune de leur minorité, notamment depuis les gares de Menton-Garavan, mais aussi celles de Breil, Sospel... dans les trains, ainsi que sur les routes. Les mineurs sont très souvent détenus en totale illégalité dans les locaux de la Paf à Menton-Garavan, qui plus est **avec des adultes**. L'ASE des A-M ne vient pas/plus chercher les mineurs dans la Roya : les gendarmes ont pour consigne de les remettre à la PAF ; la PAF les renvoie en Italie depuis Menton-Garavan. Beaucoup de mineurs ne sont pas pris en charge correctement par l'ASE : pas de suivi éducatif, sanitaire, juridique (demande d'asile).

2) *Les demandeurs d'asile* : **pas de possibilité de faire sa demande d'asile à la frontière** (postes de gendarmerie et postes de la Police Aux Frontières) et **pratiques illégales de la part des forces de l'ordre** (dont faux en écriture publique) et détention des demandeurs d'asile dans des conditions indignes (plus de 4h de rétention, dans des algecos bondés, parfois sans nourriture, sans toilettes, sans chauffage ni climatisation).

3) *Les Dublinés* : **Obligation depuis décembre 2017 pour les demandeurs d'asile « dublinés » de se rendre en préfecture de région à MARSEILLE depuis toute la région PACA** (les régions Paca et du Nord choisies comme des « régions pilotes » pour cette mesure), y compris les lieux les plus

éloignés comme les Alpes-Maritimes par exemple : mesure discriminatoire supplémentaire. Qui paie les billets de train ? Qui trouve un hébergement sur Marseille ?

- 4) Le manque d'implication des structures politiques locales : la mairie, le conseil départemental (Ciotti avait porté plainte contre les associations d'aide aux migrants de la vallée), le préfet des Alpes Maritimes (demande de rencontre depuis deux ans sans aucune réponse). Va même jusqu'à l'intimidation des religieux (évêque).
- 5) L'absence d'hébergement d'urgence dans la vallée et de structures d'accueil pendant l'instruction de la demande d'asile.

III - Être force de propositions pour poser les fondements d'une politique alternative - notez 10 propositions max. de politiques/pratiques alternatives qui contribueraient à une politique migratoire respectueuse des droits fondamentaux des personnes migrantes

Un accueil digne est possible. Partager les expériences réussies, s'inspirer des choses qui marchent, travail sur l'hospitalité et la solidarité. Avec quels nouveaux acteurs s'engager ? Rôle des villes qui sont en première ligne ? Exemples réussis de stratégies où l'Etat a été mis face à ces responsabilités et d'initiatives autonomes réussies. Comment se mobilisent les collectifs citoyens informels ? quelles sont leurs forces ?

- 1) L'accès au droit pour les demandeurs d'asile et les mineurs à la frontière : **Réelle application des lois du CESEDA à la frontière** avec possibilité de demander l'asile dans les postes de Gendarmerie et de Police aux Frontières et le respect des droits des mineurs. Mise à disposition d'une documentation sur l'asile (disponible dans les langues des demandeurs d'asile), accès à un interprète, accès à un avocat, placement en zone d'attente si nécessaire, délivrance d'un laissez-passer de 7 jours pour se rendre à la préfecture. **Accès aux droits élémentaires de la rétention** : nourriture, eau, toilettes, reconduction en véhicule, etc. Pour assurer le bon respect de ces procédures, **présence de travailleurs sociaux et de traducteurs** sur les postes frontière principaux. Ils auront comme mission d'assister les forces de l'ordre et également de les former au droit d'asile.
- 2) La prise en charge des mineurs sur le territoire : Refonte et enrichissement de l'ASE, avec :
 - une prise en charge immédiate des mineurs quel que soit le lieu sur le territoire français, et un accueil à l'ASE 24 h/4
 - une multiplication des parrainages républicains et la mise en place d'un réseau de familles d'accueil encadrées et suivies par l'ASE avec un pôle de 3 référents, éducateur, psychologue, assistante sociale
 - un centre d'accueil spécifique MNA dans la Roya
 - répartition par l'ASE des MNA dans des classes d'établissements scolaires avec des professeurs de Français Langue Etrangère, en direction si possible les établissements risquant de fermer par manque d'effectifs, avec une mise à niveau systématique en français
- 3) Amélioration de la prise en charge des demandeurs d'asile : **création** par l'État dans chaque commune, par réquisition des locaux vacants, **d'une petite structure d'accueil** : hébergement d'urgence, conseils juridiques, aide administrative, soins médicaux et accompagnement

psychologique. Des métiers spécifiques pour l'accueil pourront être créés, des postes pourvus. **Mise à disposition d'un hébergement** par la préfecture pour les demandeurs d'asile **dès le passage en PADA**, et non à partir de la préfecture. A défaut, **reconnaissance d'un hébergement citoyen** / associatif avec une formation des hébergeurs, un financement public satisfaisant, ainsi qu'un suivi social et administratif., **Possibilité pour les demandeurs d'asile de pouvoir travailler**, et ce, dès le début de leur procédure, afin de permettre une intégration réussie.

- 4) La libre circulation : Mise en place d'un **système de laisser-passer qui permette aux futurs demandeurs d'asile de se rendre directement dans la ville où ils souhaitent vivre**, plutôt qu'ils soient obligés d'enregistrer leur demande d'asile à Nice où ils ne souhaitent pas rester, afin d'éviter le problème de « cul de sac » de la vallée. Ce laisser-passer serait un pré-enregistrement avant la PADA, expliquant que la personne souhaite demander l'asile dans telle ville et qu'elle a 7 jours (par exemple) pour s'y rendre. Il permettrait également à la personne de prendre le train. **Ce système pourrait aussi être imaginé à l'échelle européenne (si la personne souhaite se rendre en Allemagne par exemple), en particulier pour le regroupement familial**. Ce dernier devrait se faire immédiatement après avoir passé la frontière extérieure de l'espace Schengen : une femme arrivant en Italie et déclarant avoir son mari en Allemagne devrait se voir donner un laisser-passer (à la charge de l'Allemagne) pour se rendre là-bas.
- 5) Focus PACA/Calaisie : **Annulation de l'arrêté « expérimental » NOR: INTV1731563A du 20 décembre 2017 contraignant les demandeurs d'asile Dublinés à déposer leur dossier en préfecture de région**, mesure discriminatoire et tyrannique supplémentaire qui crée un obstacle supplémentaire à la solidarité.
- 6) Impunité des forces de l'ordre et des gouvernants : nous exigeons **une commission d'enquête sur les procédures illégales faites (et qui ont été faites dans le passé) à la frontière afin de mettre en place les sanctions nécessaires**. Il s'agira également d'abolir la complicité avec la SNCF pour les reconductions illégales de personnes en Italie. De ce fait, nous demandons le remplacement du préfet actuel (condamné plusieurs fois pour entrave au droit d'asile) par un représentant de l'Etat respectueux des lois. Nous exigeons également **une commission d'enquête sur les morts à la frontière** (vérifier les identités des personnes, déterminer les circonstances des morts, alerter les familles) afin de mettre en place les sanctions nécessaires.
- 7) Dialogue avec l'Etat : afin d'obtenir un dialogue efficace et constructif, nous demandons **la mise en place d'un organe de concertation avec l'Etat, les associations locales et les habitants de la vallée**. Cet organe est nécessaire afin que l'Etat se rende compte des réalités spécifiques du terrain, et cesse d'être dans le déni.
- 8) Gestion internationale de la frontière : **Gestion franco-italienne du hotspot de Vintimille**, livré aux autorités italiennes. La situation que connaît cette ville est une conséquence directe de la décision française de rétablir le contrôle aux frontières : elle doit donc être gérée par les autorités françaises également. **Il faut également renforcer les luttes contre les trafics en tout genre (prostitution, drogue, passeurs) plutôt que de traquer les « solidaires »**.
- 9) Accords européens : **Abrogation des accords de Dublin III** pour arrêter le « ping-pong » des demandeurs d'asile entre les pays et leur permettre de faire leur demande d'asile dans le pays

de leur choix, en fonction de leur histoire personnelle, de leur famille présente dans le pays, de la langue qu'il parle, de leurs projets. A l'inverse de l'esprit de Dublin, **il est nécessaire de remettre en place un plan de relocalisation** comme celui de septembre 2015 et faire en sorte qu'il soit cette fois respecté, afin de soulager les pays dits d'entrée (Italie, Grèce).

- 10) *Coopération internationale* : Enfin, nous demandons à l'Etat français de travailler avec les pays de départ pour faciliter l'accès à l'asile, avec **notamment la possibilité de demander un visa de demandeur d'asile depuis le pays de départ (dans les préfectures françaises par exemple)**, afin d'éviter les risques encourus par la traversée du Sahara, la Lybie puis la traversée en bateau de la mer Méditerranée.

IV - Vivre ensemble, construction d'un autre discours - notez 5 propositions maximum pour la construction d'un contre-discours au tout sécuritaire et à la personne migrante comme bouc émissaire
Comment peut-on changer le regard sur les migrations ? Déconstruire les préjugés ? Quels éléments de langage, actions, mobilisations, permettent de mettre en avant la richesse de la rencontre, du vivre ensemble ?

- 1- **Pédagogie du droit d'asile et de l'accueil** auprès de la population avec : films, débats, conférences
- 2- Enrichir l'éducation des enfants et des adultes sur la **problématique des migrations**, via l'école, mais aussi l'éducation populaire ou informelle grâce aux associations de terrain qui partagent leurs expériences et leurs connaissances
- 3- **Mise en place d'une éducation juridique et citoyenne** visant à rappeler aux citoyens français que l'accès aux droits est fondamental dans notre République, sur la base : Bafouer les droits de certains (ici les demandeurs d'asile), c'est bafouer les droits de tous, c'est la mise en danger de l'Etat de droit.
- 4- **Modules de formation éducative professionnelle pour les forces de l'ordre**, policiers et gendarmes : lutte contre le racisme, illégalité de certains actes pratiqués couramment (contrôles au faciès, falsification de documents, non-respect de la loi de protection des mineurs, d'accès au droit d'asile...), droit à la désobéissance en cas d'ordre reçu illégal ou contraire à ses valeurs éthiques, connaissance de base du droit d'asile et des étrangers...
- 5- **Mise en place de moments de médiation et d'échanges entre habitants en désaccord sur un même territoire** – utilité de la mise en place d'un organe de concertation avec l'Etat – les associations locales – les habitants

Organisateur-trices et rapporteur-euses :

Marion Gachet pour « Défend ta citoyenneté ! », Suzel Prio et Georges Faye pour Roya citoyenne

